



«Les autorités encouragent les investissements directs étrangers en Ukraine»

PETERKA & PARTNERS, implanté en Ukraine depuis 2006, offre à ses clients, notamment français, une présence et une expertise régionale précieuses. Dans cet entretien Alexander Poels, livre quelques clés essentielles pour opérer dans le pays.

Revenons sur les évolutions récentes de votre cabinet d'avocats ; vous avez fait très tôt le choix de l'Ukraine...

Effectivement, notre maison mère, le cabinet tchèque, a créé une filiale ukrainienne au début de l'année 2006, alors que l'Ukraine commençait à se tourner vers l'Europe occidentale. Cette implantation a été un succès. En 2006, rares étaient les cabinets d'avocats internationaux dans le pays. A l'exception de quelques anglo-saxons, le marché des services juridiques était dominé par des cabinets locaux qui ne surent que très lentement s'adapter aux exigences des investisseurs occidentaux.

L'arrivée de PETERKA & PARTNERS coïncida avec le premier mouvement d'investissements en Ukraine. La place qu'occupe actuellement le cabinet, provenant d'une Europe centrale qui a connu des développements similaires une dizaine d'années auparavant, sur le marché juridique en Ukraine, illustre à sa volonté de relever de nouveaux défis aux côtés des investisseurs occidentaux.

Aujourd'hui, soit deux ans plus tard, PETERKA & PARTNERS renforce sa position en diversifiant ses services, au profit d'une clientèle mondiale et en élargissant ses équipes.

Fort d'une quinzaine de juristes, pratiquant au total une dizaine de langues, PETERKA & PARTNERS peut efficacement préparer l'entrée en Ukraine d'investisseurs français, les guider et les assister.



Alexander POELS,
Directeur Général
du bureau en
Ukraine

Quels facteurs ou critères fondent la qualité de ses services ?

Elle réside dans plusieurs grands facteurs dont la diversité des expertises disponibles en interne, l'expérience de ses gérants et juristes, son indépendance et la coopération étroite avec les autres implantations du groupe en Europe Centrale.

Conseillés par des juristes locaux ayant effectué leur cursus en Europe centrale ou occidentale, maîtrisant le français et l'anglais, voire aussi, l'allemand, l'italien et l'espagnol, animés par une grande loyauté et le dévouement à leurs intérêts, nos clients bénéficient de services juridiques de haut niveau.

Le cabinet dispose d'une expertise dans des domaines aussi divers que l'implantation de groupes industriels étrangers, les fusions et acquisitions, les projets immobiliers et de construction, le droit du travail, la distribution de produits de grande consommation et de luxe, le droit bancaire, et le droit portuaire et maritime.

Quel est actuellement le profil de ses clients, quelles sont leurs attentes et comment évolue le climat d'affaires bilatéral entre la France et l'Ukraine ?

En tant que cabinet d'avocats d'affaires, PETERKA & PARTNERS s'adresse à de grands groupes internationaux comme à des moyennes entreprises européennes qui accèdent au pays. Le cabinet assiste ses clients pour l'implantation, l'établissement d'une structure sociale, le cas échéant, l'acquisition d'une entreprise ukrai-

nienne ou étrangère déjà présente sur le marché, une opération de fusion, l'acquisition et le développement de structures de production ou de distribution, les importations et exportations de produits ou services ; sans oublier le contentieux.

Ayant une expertise importante dans des grands projets d'investissement, d'acquisition et de développement immobilier, couvrant tous les domaines du droit commercial, des contrats, des sociétés, du travail et social, immobilier, de la propriété intellectuelle, bancaire et de la concurrence, PETERKA & PARTNERS répond pleinement aux demandes de ses clients, notamment français. Apte à travailler sur des projets complexes dans plusieurs pays d'Europe centrale et de l'Est simultanément, et ce, entièrement en langue française, le cabinet est régulièrement choisi par de grands groupes français qui débutent leurs investissements en Ukraine.

Nos avocats sont aussi régulièrement sollicités par des entreprises moyennes, voire des sociétés familiales françaises. Notre implication auprès de la communauté française, à Kiev et en région, montre notre dévouement aux intérêts des investisseurs français en Ukraine.

Quelles difficultés convient-il de résoudre pour créer une société en Ukraine, quels conseils donner en la matière ?

La création d'une structure juridique constitue la première phase d'approche du marché. L'établissement de la société sur laquelle reposera d'ailleurs un

